

## **Astuces pour conserver les preuves et les informations**

Vous avez peut-être vu ou vous savez peut-être quelque chose qui pourrait être utile à l'enquête.

Dans la mesure du possible, essayez de noter tout ce vous pensez être pertinent, tant que votre mémoire est encore fraîche.

Vous trouverez, ci-dessous, quelques astuces de comment conserver une information qui pourrait être légalement utile.

Mais tout document qu'un témoin/un survivant/un membre de la famille du défunt produit est susceptible d'être divulgué dans toute procédure criminelle ou civile et dans l'enquête.

C'est pourquoi, pour commencer, il est préférable de demander un conseil juridique avant d'établir ce genre de document.

Pour plus de conseil ou d'aide pour trouver un avocat, merci de contacter charity INQUEST

([020 7263 1111](tel:02072631111)) ou le North Kensington Law Centre ([020 8969 7473](tel:02089697473)).

## **Comment conserver un élément de preuve.**

1. En utilisant votre langue maternelle, notez de manière chronologique (date, heure) ce que vous avez vu/entendu, en précisant si c'est vous qui avez vu quelque chose ou si c'est quelqu'un qui vous a donné des informations, et dans ce cas, identifiez la personne en question.
2. Notez le nom, l'emploi, et les coordonnées de toute personne à qui vous avez parlé à propos de cette affaire, ex. un officier de police, un officier principal, des bénévoles, des amis, et s'ils ont pris des notes concernant l'information que vous leur avez donnée.
3. Faites de votre mieux pour ne pas rajouter des informations sur ce qu'ils ont dit ou entendu. Demandez-leur d'en conserver, eux aussi, une trace et d'écrire une note séparée de ce qui s'est dit.
4. Si vous avez des doutes concernant le fait de donner une ou plusieurs informations, à propos de ce que vous avez vu ou entendu, à une personne en particulier, notez vos doutes.
5. À la fin de chaque note, ajoutez la date et l'heure du moment où vous avez pris cette note. Conservez ce document (version manuscrite et électronique) dans un endroit sûr.
6. Vous pouvez ajouter des informations complémentaires à ce document si quelque chose vous revient, mais assurez-vous de mettre à jour la date.

**7. Si vous avez conservé des photos, des enregistrements, etc., relatifs à toute information pertinente, assurez-vous qu'il soient sauvegardés dans le disque dur de votre appareil. Demander conseil si vous ne savez pas comment le faire.**

**Ne vous inquiétez à propos de la pertinence et l'utilité de l'information. Il est important de rassembler un maximum d'information récupérée auprès des personnes qui ont vu ou entendu quelque chose le jour de l'incendie ou avant ou après le drame, notamment des informations concernant les problèmes de sécurité.**